

appliqué dans le cadre du programme HELIOS. Ce programme vise donc une politique de la plus large intégration scolaire possible des enfants handicapés afin de promouvoir l'égalité des chances. Les initiatives sont basées sur le principe général, que tout le monde a des chances équitables pour le plein épanouissement de sa personnalité afin de trouver sa propre place dans l'espace social que doit être l'Europe de 1992.

Afin de faciliter l'échange d'idées, d'expériences et le transfert des compétences, la coopération est soutenue par la Commission à travers d'une série de conférences et de séminaires thématiques, des visites d'études en groupe et des stages.

\* Un groupe de travail sur l'intégration scolaire des enfants handicapés se réunit régulièrement sur invitation de la Commission afin de renforcer les échanges et stimuler les innovations.

\* Au cours des prochaines années seront organisées chaque année des grandes conférences sur des thèmes de grand intérêt. Ainsi aura lieu au mois d'octobre 1989, la première conférence à Rotterdam sur le thème: "La situation pédagogique en classe".

Le but de cette initiative est principalement:

- d'approfondir des contacts et des échanges,
- de stimuler les innovations,
- lancer des nouvelles activités.

Dans le cadre de la coopération technique, et particulièrement dans le réseau européen des Activités Modèles Locales dans le domaine de l'intégration scolaire, la France participe à ce réseau avec deux activités locales à caractère de modèle.

Premièrement, l'intégration scolaire des enfants déficients sensoriels ou atteints de troubles psychiatriques dans quatre départements différents de la France: la région parisienne, la région nord (Loos les Lille), la région sud-ouest (Toulouse) et la région lyonnaise. Ces activités se déroulent dans des instituts pour malentendants, des classes d'écoles maternelles, élémentaires et secondaires, des collèges et des lycées.

La deuxième activité concerne l'intégration scolaire des enfants autistes dans la région "Ile de France". Un réseau de classes accueillant des enfants autistes est en cours de constitution. Le plan de travail consiste à achever la constitution du réseau, favoriser les échanges d'expériences et mettre au point un dispositif d'évaluation. Ces activités sont fondées sur la volonté de donner aux enfants handicapés la possibilité d'arriver à une meilleure intégration avec les enfants non-handicapés dans le cadre éducatif.

Pour terminer je tiens à souligner que la Commission des Communautés Européennes est consciente du fait que jusqu'ici, trop de documents sur l'intégration concernent la théorie. Le moment est venu, et votre séminaire le prouve, de se préoccuper davantage des conséquences pratiques si on veut vraiment parvenir au but d'une plus grande intégration.

En tant que responsable à la Commission de la politique en faveur des personnes handicapées je puis vous assurer que la Commission développera tous les efforts pratiques et d'imagination possible pour atteindre cet objectif.

Et vous, les participants de ce séminaire, je vous prie de continuer vos actions avec l'esprit et l'enthousiasme qui vous animent actuellement.

Dans ces circonstances, je suis persuadé que nos actions jumelées porteront bientôt des fruits.